

VERSION NON AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.03.2022	14h03	22.147	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Députés interpartis
Titre : Panneaux solaires – Passons la vitesse supérieure
Contenu : <p>Le Conseil d'État est prié de considérer la modification du règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr) et de son article 4d notamment afin de favoriser la pose de capteurs solaires photovoltaïques et thermiques sur les toits. Il est demandé d'envisager particulièrement la radiation de la mention du périmètre UNESCO à l'alinéa 1, lettre <i>b</i>, et d'évaluer les autres modifications réglementaires de sa compétence permettant de faciliter la pose de panneaux solaires sur les bâtiments ou dans les périmètres classés existants.</p> <p>Le Conseil d'État est aussi encouragé à profiter de cette occasion pour modifier l'alinéa 4 du même article 4d, qui n'est plus correct.</p>
Développement (facultatif) : <p>La pose de panneaux solaires sur des bâtiments ou dans des périmètres classés fait souvent l'objet d'un débat entre urgence de changer notre approvisionnement énergétique et préservation du patrimoine. Dans ce cadre, le Conseil d'État a récemment exprimé clairement sa volonté de « <i>faciliter le développement des technologies du renouvelable dans le domaine du patrimoine bâti</i> » (Programme de législation, p. 12).</p> <p>La Chaux-de-Fonds et Le Locle, villes au riche passé qui se matérialise notamment par un plan de ville classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, se caractérisent aussi par une orientation des bâtiments idéale pour la pose de panneaux solaires. Actuellement, toutefois, les propriétaires se retrouvent trop souvent confrontés à des procédures fastidieuses, alors que la volonté d'investir est bien présente.</p> <p>Dans le respect de l'article 33 de la loi cantonale sur l'énergie, qui vise à favoriser une politique active en vue de la mise en valeur des ressources énergétiques indigènes, dont l'énergie solaire fait partie, pour le canton et les communes, l'article 4d du RELConstr n'est pas à la hauteur des enjeux environnementaux. Il peut en effet apparaître futile de vouloir à tout prix préserver le passé si l'avenir n'est pas garanti, alors que des solutions pragmatiques peuvent être trouvées. Les alinéas 2 et 3 de l'article 4d du RELConstr posent d'ailleurs déjà des garde-fous.</p> <p>Le Conseil d'État est donc prié d'agir dans son domaine de compétence pour faciliter, autant que faire se peut, la transition énergétique par la pose de panneaux solaires là où les bâtiments s'y prêtent particulièrement.</p> <p>De manière plus marginale, il profitera de ce changement pour mettre à jour l'alinéa 4 de l'article 4d, qui fait référence au formulaire EN-NE61, qui n'est plus utilisé.</p>
Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Julien Noyer		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mireille Tissot-Daguette	Jennifer Hirter	Sarah Pearson Perret
Magali Brêchet	Brigitte Leitenberg	Caroline Plachta
Aël Kistler	Martine Donzé	Pierre-Yves Jeannin
Nathalie Schallenberger	Manon Freitag	Blaise Fivaz
Eddy Jeanneret	Fabio Bongiovanni	Claudine Geiser

Stéphane Rosselet	Damien Humbert-Droz	Didier Germain
Sandra Menoud	Ludovic Kuntzer	Mary-Claude Fallet
Béatrice Haeny	Martial Robert-Nicoud	Sarah Curty
Nicolas Ruedin	Vincent Martinez	Alexis Maire
Andreas Jurt	Sophie Rohrer	Armelle von Allmen Benoit
Carine Simone Muster	Caroline Juillerat	Corinne Schaffner
Sloane Studer	Cédric Haldimann	Boris Keller
Lionel Rieder	Bastian Droz	Sébastien Marti
Josette Frésard	Francis Krähenbühl	Nadia Chassot
Patrick Erard	Clarence Chollet	Christine Ammann Tschopp
Manon Roux	Cloé Dutoit	Richard Gigon
Monique Erard	Niel Smith	Juliette Grimm
Brigitte Neuhaus	Johann Lott Fischer	Marc Fatton
Eleanor Pescante	Fanny Gretillat	Marie-France Vaucher
Diane Skartsounis	Stéphanie Skartsounis	Barbara Blanc
Céline Barrelet	Sarah Blum	Céline Dupraz
Armin Kapetanovic	Léa Eichenberger	Karim Boukhris
Cécile Guinand	Adriana Ioset	Julien Gressot

VERSION AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.03.2022	14h03	22.147	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Députés interpartis
Titre : Panneaux solaires – Passons la vitesse supérieure
Contenu : <p>Le Conseil d'État est prié de considérer la modification du règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr) et de son article 4d notamment afin de favoriser la pose de capteurs solaires photovoltaïques et thermiques sur les toits. Il est demandé d'envisager des modifications réglementaires de sa compétence permettant de faciliter la pose de panneaux solaires sur les bâtiments ou dans les périmètres classés existants.</p> <p>Le Conseil d'État est aussi encouragé à profiter de cette occasion pour modifier l'alinéa 4 du même article 4d, qui n'est plus correct.</p>
Développement (facultatif) : <p>La pose de panneaux solaires sur des bâtiments ou dans des périmètres classés fait souvent l'objet d'un débat entre urgence de changer notre approvisionnement énergétique et préservation du patrimoine. Dans ce cadre, le Conseil d'État a récemment exprimé clairement sa volonté de « <i>faciliter le développement des technologies du renouvelable dans le domaine du patrimoine bâti</i> » (Programme de législation, p. 12).</p> <p>La Chaux-de-Fonds et Le Locle, villes au riche passé qui se matérialise notamment par un plan de ville classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, se caractérisent aussi par une orientation des bâtiments idéale pour la pose de panneaux solaires. Actuellement, toutefois, les propriétaires se retrouvent trop souvent confrontés à des procédures fastidieuses, alors que la volonté d'investir est bien présente.</p> <p>Dans le respect de l'article 33 de la loi cantonale sur l'énergie, qui vise à favoriser une politique active en vue de la mise en valeur des ressources énergétiques indigènes, dont l'énergie solaire fait partie, pour le canton et les communes, l'article 4d du RELConstr n'est pas à la hauteur des enjeux environnementaux. Il peut en effet apparaître futile de vouloir à tout prix préserver le passé si l'avenir n'est pas garanti, alors que des solutions pragmatiques peuvent être trouvées. Les alinéas 2 et 3 de l'article 4d du RELConstr posent d'ailleurs déjà des garde-fous.</p> <p>Le Conseil d'État est donc prié d'agir dans son domaine de compétence pour faciliter, autant que faire se peut, la transition énergétique par la pose de panneaux solaires là où les bâtiments s'y prêtent particulièrement.</p> <p>De manière plus marginale, il profitera de ce changement pour mettre à jour l'alinéa 4 de l'article 4d, qui fait référence au formulaire EN-NE61, qui n'est plus utilisé.</p>
Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Julien Noyer		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Mireille Tissot-Daguette	Jennifer Hirter	Sarah Pearson Perret
Magali Brêchet	Brigitte Leitenberg	Caroline Plachta
Aël Kistler	Martine Donzé	Pierre-Yves Jeannin
Nathalie Schallenberger	Manon Freitag	Blaise Fivaz
Eddy Jeanneret	Fabio Bongiovanni	Claudine Geiser
Stéphane Rosselet	Damien Humbert-Droz	Didier Germain

Sandra Menoud	Ludovic Kuntzer	Mary-Claude Fallet
Béatrice Haeny	Martial Robert-Nicoud	Sarah Curty
Nicolas Ruedin	Vincent Martinez	Alexis Maire
Andreas Jurt	Sophie Rohrer	Armelle von Allmen Benoit
Carine Simone Muster	Caroline Juillerat	Corinne Schaffner
Sloane Studer	Cédric Haldimann	Boris Keller
Lionel Rieder	Bastian Droz	Sébastien Marti
Josette Frésard	Francis Krähenbühl	Nadia Chassot
Patrick Erard	Clarence Chollet	Christine Ammann Tschopp
Manon Roux	Cloé Dutoit	Richard Gigon
Monique Erard	Niel Smith	Juliette Grimm
Brigitte Neuhaus	Johann Lott Fischer	Marc Fatton
Eleanor Pescante	Fanny Gretillat	Marie-France Vaucher
Diane Skartsounis	Stéphanie Skartsounis	Barbara Blanc
Céline Barrelet	Sarah Blum	Céline Dupraz
Armin Kapetanovic	Léa Eichenberger	Karim Boukhris
Cécile Guinand	Adriana Ioset	Julien Gressot